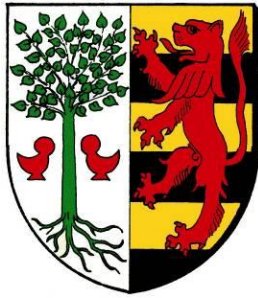


Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025



Convocation du **JEUDI 28 AOÛT 2025**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **JEUDI 21 AOÛT 2025 à 20 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la deuxième séance du troisième trimestre de l'année 2025. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **JEUDI 21 AOÛT 2025**.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2025
2. Administration générale – Commissions communales – Désignation des membres
3. Intercommunalité – Election des délégués aux organismes intercommunaux – Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux
4. Voirie – Entrée ouest du village
5. Vie scolaire – Tableau interactif
6. Bâtiments communaux – Extincteurs
7. Décision prise dans le cadre des délégations au maire
8. Délégation des adjoints au maire et conseillers municipaux
9. Communications et informations diverses du maire - Rapports des commissions communales - Questions des conseillers.

Réunion du **JEUDI 28 AOÛT 2025**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni **JEUDI 28 AOÛT 2025 à 20 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la deuxième séance du troisième trimestre de l'année 2025.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les 12 membres suivants, à savoir

MME REGINE RENTZ, MME ANNICK FESSLER, M. REMI HATSTATT, M. LOUIS GRETTTER, MME SEVERINE HEMMERLIN, M. PHILIPPE SEGINGER, MME REGINE ROST, M. VINCENT HEINIS, MME NICOLE HATSTATT, M. ROGER WENDLING, M. HUGO GOETT, M. FABRICE JEGO.

Etaient absents à l'ouverture de la séance : **M. PASCAL LITZLER (excusé), M. CEDRIC ANDRE (excusé).**

Ont donné procuration les membres suivants, à savoir : **M. PASCAL LITZLER procuration à M. LOUIS GRETTTER, M. CEDRIC ANDRE à MME ANNICK FESSLER.**

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

MME Annick FESSLER, 1^{ère} Adjointe, a été désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

MME LE MAIRE informe M. JEGO qu'elle a bien reçu son mail concernant la requête qui lui a été faite par Mme Schull pour poser des questions lors de ce conseil. L'ordre du jour a été envoyé le 21 août et le mail de M. JEGO est arrivé le 22 août, le rajout n'était plus possible. Mme Schull aura une réponse.

MME LE MAIRE informe avoir reçu un mail du Préfet le 11 août 2025 qui lui notifie l'acceptation de la démission volontaire de l'adjointe Mme Caroline Gutzwiller à partir du 1^{er} août 2025. Les délégations consenties à Mme Gutzwiller Caroline sont caduques et les clés de la mairie ont été rendues. Après cette démission, il est possible d'élire un adjoint ou de maintenir la situation actuelle. Je suggère de maintenir cette position jusqu'à la fin du mandat, compte tenu du temps restant.

PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE DU MERCREDI 16 JUILLET 2025

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2025 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le jeudi 21 août 2025. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du mercredi 16 juillet 2025 à l'exception de MME SEVERINE HEMMERLIN (excusée, procuration à M. REMI HATSTATT), M. PHILIPPE SEGINGER (excusé, procuration à M. LOUIS GRETTTER, M. HUGO GOETT (excusé, procuration à MME REGINE ROST). Elle invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. REMI HATSTATT) et 0 abstention,

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné.

DECIDE de noter l'observation de M. Rémi HATSTATT

DELIBERATION N° 2025/049 – ADMINISTRATION GENERALE – COMMISSIONS COMMUNALES – DESIGNATION DES MEMBRES

Madame le Maire explique au Conseil municipal que celui-ci dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Elle informe qu'il n'y a d'obligation de créer que la commission d'appel d'offres, en référence à l'article 22 du Code des marchés publics. Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier certaines questions soumises à l'assemblée communale (article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales). Aucune durée relative à ces commissions n'est fixée par les textes. Toutefois, la jurisprudence a précisé qu'en l'absence de disposition y dérogeant expressément et sauf le cas de la suppression de la commission, le mandat des membres des commissions ne prend fin, en principe, qu'en même temps que celui de conseiller municipal. Les commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-22,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne gestion et approche des dossiers soumis à l'assemblée délibérante, il est utile de préparer les décisions au sein de commissions communales,

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'instituer les commissions suivantes au sein du Conseil municipal dans lesquelles siégeront les conseillers suivants et qui seront présidées de droit par Madame le Maire,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

- **Commission chargée des affaires financières (budget, impôts, marché public...)**

Mme Annick FESSLER (1^{ère} adjointe : rapporteur) – M. Vincent HEINIS – Mme Régine RENTZ – M. Fabrice JEGO – M. Cédric ANDRE .

- **Commission chargée des affaires d'urbanisme**

Mme Régine RENTZ (maire : rapporteur) – M. Louis GRETTTER – Mme Régine ROST – Mme Annick FESSLER – M. Rémi HATSTATT – M. Roger WENDLING – M. Pascal LITZLER.

- **Commission chargée des affaires de voirie**

M. Louis GRETTTER (3^{ème} adjoint : rapporteur) – M. Rémi HATSTATT – M. Philippe SEGINGER – M. Vincent HEINIS – Mme Régine RENTZ – M. Roger WENDLING – M. Pascal LITZLER.

- **Commission chargée des affaires sociales**

Mme Régine RENTZ (maire : rapporteur) – M. Philippe SEGINGER – Mme Séverine HEMMERLIN – Mme Régine ROST – Mme Nicole HATSTATT – M. Hugo GOETT.

- **Commission chargée des affaires de la jeunesse**

M. Hugo GOETT (rapporteur) – Mme Séverine HEMMERLIN – Mme Régine ROST – M. Cédric ANDRE

- **Commission chargée des affaires du cadre de vie**

M. Philippe SEGINGER (rapporteur) – Mme Séverine HEMMERLIN – Mme Régine RENTZ – M. Pascal LITZLER – M. Louis GRETTTER – M. Fabrice JEGO.

- **Commission chargée des affaires des bâtiments communaux**

M. Louis GRETTTER (3^{ème} adjoint : rapporteur) – M. Vincent HEINIS – Mme Régine RENTZ – M. Philippe SEGINGER – M. Roger WENDLING – Mme Nicole HATSTATT.

- **Commission chargée des affaires de sécurité**

M. Louis GRETTTER (3^{ème} adjoint : rapporteur) – M. Rémi HATSTATT – Mme Nicole HATSTATT – M. Roger WENDLING.

- **Commission chargée des affaires forestières**

Mme Annick FESSLER (1^{ère} adjointe : rapporteur) – M. Louis GRETTTER – M. Vincent HEINIS – M. Philippe SEGINGER – M. Rémi HATSTATT.

- **Commission chargée de la communication (bulletin communal)**

Mme Annick FESSLER (1^{ère} adjointe : rapporteur) – Mme Régine RENTZ – M. Hugo GOETT – Mme Nicole HATSTATT.

- **Commission chargée des affaires de cimetière**

M. Louis GRETTTER (3^{ème} adjoint : rapporteur) – M. Philippe SEGINGER – M. Pascal LITZLER – Mme Nicole HATSTATT.

- **Délégués du Conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales :**

Mme Nicole HATSTATT (Titulaire) – Mme Séverine HEMMERLIN (Suppléante)

- **Délégués du Conseil municipal au RPI Muespach/Muespach-le-Haut :**

Mme Régine RENTZ – M. Hugo GOETT – Mme Annick FESSLER

- **Délégués du Conseil municipal à l'ABCM :**

Mme Régine RENTZ – Mme Annick FESSLER

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

- **Correspondant « Défense » :**

M. Louis GRETTTER

- **Délégué du Conseil municipal à l'ADAUHR :**

Mme Régine RENTZ (délégue titulaire) – M. Louis GRETTTER (délégué suppléant)

- **Délégué du Conseil municipal au Groupement d'Intérêt Cynégétique :**

Mme Annick FESSLER

- **Délégués du Conseil municipal à la commission consultative des chasses communales :**

M. Louis GRETTTER – Mme Annick FESSLER – M. Fabrice JEGO (délégués titulaires)

M. Philippe SEGINGER – M. Rémi HATSTATT – Mme Séverine HEMMERLIN (délégués suppléants)

- **Délégués du Conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Sundgau :**

Mme Régine RENTZ (délégue titulaire) – Mme Annick FESSLER (délégue suppléante)

- **Délégués du Conseil municipal à la commission chargée d'Urbanisme à la Communauté de Communes Sundgau :**

Madame Régine RENTZ (maire) – M. Louis GRETTTER (délégué suppléant)

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2025/050– INTERCOMMUNALITE – ELECTION DES DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX – SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de MUESPACH a adhéré au SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX. A ce titre, il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à cet organisme.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune de MUESPACH auprès du SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX,

-Election du délégué titulaire (1^{er} tour de scrutin) :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

M. Philippe SEGINGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

-Election du délégué suppléant (1^{er} tour de scrutin) :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Pour :	14
- Contre :	0

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

- Abstention : 0

MME Nicole HATSTATT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

CHARGE Madame le Maire à transmettre la présente délibération au président du SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2025/051– VOIRIE – ENTREE OUEST DU VILLAGE

Madame le Maire informe le Conseil que le bureau d'étude a envoyé un devis pour la mise à jour de l'avant-projet de la sécurisation de l'entrée Ouest à la rue des Acacias.

- SOCIETE BEREST dont le siège est à COLMAR, pour un montant de 1 200,00 € H.T soit 1 440,00 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. REMI HATSTATT) et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour la mise à jour du projet.

DECIDE d'accepter l'offre déposée par BEREST dont le siège est à COLMAR, pour un montant de 1 200,00 € H.T soit 1 440,00 € T.T.C.

DECIDE d'imputer cette dépense au budget primitif 2025,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2025/052– VIE SCOLAIRE – TABLEAU INTERACTIF

Madame le Maire informe le Conseil que suite à l'ouverture d'une nouvelle classe dans le bâtiment de l'école élémentaire, il est nécessaire de l'aménager en conséquence.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite et en donne les résultats :

- SOCIETE IT SERVICES dont le siège est à WERENTZHOUSE, pour un montant de 3 224,84 € H.T soit 3 869,81 € T.T.C.

- SOCIETE COMAB dont le siège est à SAINT-LOUIS, pour un montant de 3 142,00 € H.T soit 3 770,40 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE COMAB dont le siège est à SAINT-LOUIS, pour un montant de 3 142,00 € H.T soit 3 770,40 € T.T.C en ajoutant une option de 184 € HT pour un ordinateur portable avec de meilleurs performances.

DECIDE d'imputer cette dépense au budget primitif 2025,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

DELIBERATION N° 2025/053– BATIMENTS COMMUNAUX - EXTINCTEURS

Madame le Maire informe le Conseil que la société SPI est venue contrôler les extincteurs des bâtiments communaux. Il est nécessaire d'en changer certains.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite et en donne le résultat :

- SOCIETE SUNDGAU PROTECTION INCENDIE SAS dont le siège est à BETTENDORF, pour un montant de 307 ,98 € H.T soit 369,58 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SUNDGAU PROTECTION INCENDIE SAS dont le siège est à BETTENDORF, pour un montant de 307 ,98 € H.T soit 369,58 € T.T.C.

DECIDE d'imputer cette dépense au budget primitif 2025,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend acte que Mme le Maire n'a pas exercé le droit de préemption :

Section	Parcelle	Bien vendu	Superficie

DELEGATION DES ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Néant.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE – QUESTIONS DES CONSEILLERS

A/ Madame le Maire communique les informations diverses suivantes :

En réponse aux requêtes des usagers, les heures d'ouverture de l'agence postale seront ajustées à partir du 10 septembre 2025. Le nouveau créneau sera de 16h00 à 18h00 au lieu de 8h00-10h00 le mercredi, les horaires pour les autres jours demeurant inchangés.

Mme le Maire informe avoir rencontré M. Richard Cichoz, Président de France Reins Alsace qui lui a présenté la requête du Collectif Greffes + dont fait partie France Rein Alsace. Greffes+ est un collectif d'associations, de fédérations, de fondation, confronté aux sujets délicats que sont le don d'organes et la greffe.

Afin de connaître leurs actions et de sensibiliser à ce sujet, le collectif Greffes+ propose aux communes de devenir « Village ambassadeur du don d'organes ».

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH

Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

Cela consiste en l'apposition d'un panneau à chaque entrée d'agglomération pour inciter les citoyens à réfléchir sur le sujet.

Les panneaux sont à la charge de la commune et le coût s'élève à 100€ /panneau. En cas d'accord de la commune, une cérémonie d'inauguration sera organisée, au niveau du panneau Muespach pour l'inauguration. Seront invités à cette inauguration les membres du conseil et leurs familles, des élus et les maires des villages voisins, un greffé ou donneur. Ensuite un verre de l'amitié sera offert sous le préau. Le Médecin coordinateur de l'hôpital du GHRMSA (Mulhouse) des dons d'organes et de tissus y participera. La cérémonie d'inauguration sera organisée le samedi 11 octobre 2025 à 11h00. C'est une cause d'utilité publique. Le conseil a émis un avis favorable.

Mme le Maire a indiqué avoir reçu une lettre de la municipalité de Waldighoffen stipulant que la contribution financière pour les frais de scolarité des communes de domicile des élèves a été établie à 150€ par élève et par année scolaire. Le conseil en prend acte.

L'Opération brioches aura lieu du 9 au 13 septembre.

Mme le Maire signale qu'un Fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées du département de l'Aude suite aux incendies a été activé pour recueillir les dons des collectivités territoriales. Le conseil a émis un avis défavorable.

Mme le Maire informe avoir reçu un courrier de l'Association *Signatures d'Artisan de Carspach*. Cette association a pour but de valoriser l'artisanat local en créant des occasions de rencontre entre créateurs et habitants. Ils ont la possibilité d'ouvrir une boutique éphémère accompagnée d'un salon de thé du 11 au 28 décembre dans le cadre de la Forêt enchantée à Altkirch afin de renforcer la convivialité et de mettre en avant la créativité artisanale du Sundgau. Ce projet est soutenu par l'office du tourisme et par Anne Zimmermann, directrice artistique de la Forêt enchantée. Cette manifestation a accueilli plus de 50000 personnes en 2024. La boutique éphémère réunira des artisans de plusieurs villages dont Anaïs Bloch de Muespach. L'association nous sollicite pour une subvention pour soutenir le lancement de ce projet fédérateur.

Le conseil municipal émet un avis favorable et valide une subvention de 100€.

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2020/030 prise dans la séance du 09 juin 2020 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : Mme ANNICK FESSLER) :
Néant.

-Commission chargée des affaires d'urbanisme (rapporteur : Mme REGINE RENTZ) :
En ce qui concerne le dossier des parcelles 392/228/231 de la section 10, il n'est pas assez mature pour en parler ce soir. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil.
Le propriétaire du 2 rue de la Forêt a implanté en partie un enclos à chiens sur le domaine communal. Un courrier lui a été envoyé pour lui demander de le déplacer

-Commission chargée de voirie (M. Louis GRETTER) :
Les accotements ont été faits rue de Durmenach, rue de la forêt, rue des Champs, les fossés nettoyés et une rigole a été faite rue de Roppentzwiller. Cette dernière doit être sécurisée rapidement, à la demande des conseillers. Dix regards ont été réparés par la société Encer dans la rue du 1er septembre. En ce qui concerne la mise à niveau des regards, M. Hatstatt conteste les travaux réalisés par Encer.

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : Mme REGINE RENTZ) :

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH

Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

Les cartes d'Anniversaire de Septembre sont distribuées par Hugo Goett.

La 39^{ème} édition du Téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre 2025. Nous avons été sollicités pour y participer.

Il a été convenu de tenir une réunion commission Sociale le 23 septembre à 19h30.

Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux de la cour de l'école élémentaire

-Commission chargée des affaires de la jeunesse (rapporteur **M. HUGO GOETT**):

Une sortie au bowling de St Louis est envisagée. Cette sortie pourrait se faire avant la fin de l'année, elle permettrait une rencontre entre jeunes. Mme le Maire demande les tranches d'âge qui sont ciblées afin de pouvoir sortir la liste des jeunes concernés. Une information peut également être faite sur Panneapocket et le compte facebook de la commune.

-Commission chargée des affaires du cadre de vie (rapporteur : **M. PHILIPPE SEGINGER**) :

MME LE MAIRE prend la parole.

Suite à visite du jury Fleurissement d'Alsace 2025, notre commune a obtenu le 3^{ème} prix de l'action éducative et citoyenne pour l'aire de repos rue de la Forêt, le jardinet dans la cour de l'école et les jardins pédagogiques.

Un côté végétal a été créé dans une partie de la cour de l'école élémentaire pour apporter plus de fraîcheur.

Le remplacement du bois des deux bancs de l'école élémentaire a été réalisé par M. Julien Fessler. La cour de l'école a été sécurisée par le remplacement d'un grillage répondant aux normes. Le remplacement du portail et du portillon seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux de la cour de l'école élémentaire

L'Opération Arbre, naissance aura lieu le 15 novembre 2025

Il a été convenu de tenir une réunion commission Cadre de vie le 16 septembre à 19h00.

-Commission chargée des affaires des bâtiments communaux (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) :

Messieurs. Louis Gretter, Roger Wendling et Mme Nicole Hatstatt ont dégagé les combles du bâtiment de la gare pour voir l'état de la charpente, suite à la demande du bureau d'études. Un sondage de la fondation a également été effectué

Commission chargée de la sécurité (rapporteur **M. Louis GRETTTER**)

3 nids de guêpes ont été anéantis dans la boîte à livres et dans le conteneur à piles.

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : **MME FESSLER**) : Néant.

-Commission chargée de la communication (rapporteur **MME FESSLER**) : Néant.

-Commission chargée des affaires de cimetière (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) :

M. Pascal Litzler va régulièrement au cimetière pour arroser les parties communes. Mme le Maire rappelle que le gazon au cimetière doit être fauché au même rythme qu'à l'intérieur du village.

C/ Questions diverses des conseillers :

M. Rémi Hatstatt informe que des riverains l'ont questionné si une passerelle pour piétons serait mise en place durant les travaux sur le pont.

Mme Nicole Hatstatt évoque le problème récurrent des sacs poubelle non conformes qui ne sont pas pris en charge par les éboueurs et trainent de ce fait à l'entrée de la rue des sapins.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du JEUDI 28 AOÛT 2025

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à **22 heures 00 minutes**.

-----//////////////-----

La secrétaire de séance,

Etabli à Muespach, le **XXX**.

Le maire,
RENTZ Régine

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2025
2. Administration générale – Commissions communales – Désignation des membres
3. Intercommunalité – Election des délégués aux organismes intercommunaux – Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux
4. Voirie – Entrée ouest du village
5. Vie scolaire – Tableau interactif
6. Bâtiments communaux – Extincteurs
7. Décision prise dans le cadre des délégations au maire
8. Délégation des adjoints au maire et conseillers municipaux
9. Communications et informations diverses du maire - Rapports des commissions communales
- Questions des conseillers.